



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/2045

Arrondissements en fête : attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'association "Comité des fêtes de Monplaisir" pour l'organisation d'un Ciné Karaoké le 26 août 2022

Direction des Evénements et Animation

Rapporteur : Mme NUBLAT-FAURE Julie

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 23 SEPTEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 SEPTEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 27 SEPTEMBRE 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRES ELUS : M. DEBRAY Tristan et M. HERNANDEZ Ludovic

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. MONOT (pouvoir à Mme DUBOT), M. DUVERNOIS (pouvoir à M. BLACHE), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. PRIETO (pouvoir à Mme RUNEL), Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. CHAPUIS), M. BROLIQUIER (pouvoir à M. OLIVER), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/2045 - ARRONDISSEMENTS EN FETE : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 2 000 EUROS A L'ASSOCIATION "COMITE DES FETES DE MONPLAISIR" POUR L'ORGANISATION D'UN CINE KARAOKE LE 26 AOUT 2022 (DIRECTION DES EVENEMENTS ET ANIMATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 septembre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon souhaite préserver la richesse et le dynamisme des manifestations festives et sociales dites « Fêtes de Quartiers » au cœur de ses arrondissements. Ces événements organisés par des associations ancrées sur le territoire ont pour objectif de renforcer les liens sociaux et culturels de proximité en permettant de mobiliser les habitants autour d'un projet commun. Les objectifs de ces manifestations sont de :

- favoriser le vivre ensemble, la rencontre, la participation et l'implication des habitants ;
- valoriser les territoires ;
- proposer une programmation grand public : animations, cinéma, concerts, bals...

Le présent rapport a pour objet le soutien à un projet festif porté par l'association « Comité des fêtes de Monplaisir » (Lyon 8^{ème}), après les soutiens votés à six autres associations par délibération n° 2022/1887 du Conseil municipal du 7 juillet 2022.

L'association « Comité des fêtes de Monplaisir » a pour objet de dynamiser l'animation du quartier de Monplaisir (Lyon 8^{ème}) en organisant des manifestations, et d'accompagner les associations du quartier dans la mise en place d'animations locales.

Elle organise, en partenariat avec la structure « l'Ecran Pop », un cinéma karaoké en plein air, place Ambroise Courtois (Lyon 8^{ème}) le 26 août 2022, une expérience festive et participative dans l'univers des comédies musicales cultes. Ce concept joyeux a été créé pour célébrer en chanson les plus grands films musicaux. Le film proposé est Bohemian Rhapsody, avec une première partie d'animation et de présentation du film en présence de comédiens.

Le budget prévisionnel de l'événement s'élève à 11 600 euros.

En raison de l'intérêt que présentent les activités de l'association, au plan social et culturel, la Ville de Lyon souhaite soutenir l'événement par l'attribution d'une subvention à hauteur de 2 000 euros.

La subvention sera créditée au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur et les modalités suivantes :

- un acompte de 60 % peut être versé suite à l'approbation de la présente délibération ;
- le solde de la subvention sera versé au plus tôt un mois après la transmission des documents se rapportant au dernier exercice clos précédent celui sur lequel s'est porté la subvention, à savoir :
 - o le bilan et le compte de résultat certifiés ;
 - o le(s) rapport(s) du commissaire aux comptes le cas échéant ;

- un rapport d'activité ;
- le ou les procès-verbaux de l'Assemblée Générale.

En cas de non-respect de la présente délibération et plus spécifiquement, en raison de l'épidémie de Covid-19, la ville de Lyon pourra suspendre ou diminuer les versements ou demander le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente délibération, en cas de non réalisation de l'action ou de l'évènement.

L'association pourra toutefois bénéficier d'une partie de la subvention correspondant aux frais effectivement décaissés et non reportables pour la préparation de cet évènement.

Vu la délibération n° 2022/1887 du Conseil municipal du 7 juillet 2022 ;

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

DELIBERE

- 1- Une subvention de 2 000 € est allouée à l'association « Comité des fêtes de Monplaisir », pour l'organisation d'un cinéma karaoké le 26 août 2022.
- 2- La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2022, sur le code service 10230, programme EVENCULT, opération AUTCULT, ligne de crédit n° 43985, nature 65748.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET